

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 13 février 2013

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mardi 12 février 2013, à vingt heures, à la salle des Aînés de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jacques Trudel, Harold Noël, Jean-Claude Pouliot et Yves Coulombe.

Mme Lina Labbé a justifié son absence.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide à la restauration
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse et les cinq maires de la MRC de l'Île d'Orléans ont reçu l'avis de convocation tel que requis par le Code municipal aux articles 153 et suivants.

Résolution 2013-02-12

Il est **proposé** par M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël et **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3• Programme d'aide à la restauration

Résolution 2013-02-13

ATTENDU QUE l'Entente en restauration du patrimoine représente un outil de planification, de gestion, de concertation et de collaboration entre la MRC de l'Île d'Orléans et le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE l'entente repose sur des objectifs partagés par la MRC et le MCC;

ATTENDU que le processus de renouvellement de l'Entente en restauration du patrimoine pour la période 2013-2015 est présentement en cours;

ATTENDU que la MRC de l'Île d'Orléans est disposée à investir 47 000 \$ en 2013, 57 000 \$ en 2014 et 94 000 \$ en 2015 à l'intérieur de ladite entente;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications est disposé à investir 140 000 \$ pour l'année 2013, 130 000 \$ pour l'année 2014 et 94 000 \$ pour l'année 2015;

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor du Gouvernement du Québec n'autorise pas de paiements rétroactifs à la date de signature d'une entente;

ATTENDU QUE la MRC de l'Île d'Orléans ne souhaite pas que les sommes disponibles à l'intérieur de ladite entente servent au versement d'aides financières rétroactives;

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE la MRC autorise la demande de renouvellement de l'Entente en restauration du patrimoine auprès du ministère de la Culture et des Communications pour la période 2013-2015;
- QUE la MRC investisse les montants prévus ci-haut;
- QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents afférents.

4• Période de questions

Il n'y en a pas.

5• Levée de la réunion

Résolution 2013-02-14

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h53.

Prochaine séance, le 6 mars 2013 à 20 heures.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet